

Rencontre du secrétaire général du MEDDE/MLETR, Francis ROL-TANGUY avec les organisations syndicales de la DRIEA Le 17 avril 2015

A cette occasion les Organisations Syndicale (OS) ont abordé différents thèmes :

- ✓ la souffrance au travail,
- ✓ les réorganisations rampantes,
- ✓ la pénibilité spécifique du travail d'exploitation en Ile-de-France.

Des questions ont été posées au secrétaire général.

Quelles sont les prochaines échéances du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ?

L'UNSA a rappelé le courrier de la Fédération du 28 janvier 2015, resté sans réponse, demandant l'arrêt immédiat du processus de mise en oeuvre du RIFSEEP.

Le DRH avait indiqué le mois dernier que la DGAFP réfléchissait à un report de la mise en oeuvre de la réforme, certains ministères n'étant pas prêts.

L'UNSA a également rappelé le retard persistant dans la prise des actes de gestion, retard qui peut aller jusqu'à deux ans pour certains corps, alors même que des mesures de renforcement des moyens humains ont été prises.

Le secrétaire général annonce que la mise en place du RIFSEEP est repoussée au 1^{er} janvier 2016, sauf pour les administrateurs civils.

Rappelons que l'UNSA demande que le RIFSEEP s'applique à tous, filière technique comme administrative, ou à personne. Fragmenter dans le temps les effectifs concernés par le RIFSEEP ne constitue pas une amélioration du régime.

Sous quelles conditions la mise en place des CHSCT locaux peut-elle se faire rapidement ?

Le secrétaire général précise que la mise en place était conditionnée par un examen préalable en CTM. Cet examen ayant eu lieu, aucun obstacle ne s'oppose à leur mise en oeuvre aujourd'hui.

Congés bonifiés : quelles harmonisations possibles avec l'administration centrale ?

Les agents de la DRIEA, bénéficiant du congé bonifié, ont signalé à l'UNSA que les textes ne sont pas respectés.

Par ailleurs, la totalité des documents requis lors d'une première demande est réclamée au bénéficiaire lors de renouvellement alors que, dans ce cas, l'administration centrale ne réclame que quelques documents.

Les pratiques entre l'administration centrale et la DRIEA peuvent-elles être uniformisées ?

Ce point de formalisme sera regardé par la DRIEA.

Quelles sont les perspectives sur les réductions d'effectif ?

Plus précisément, qu'en est-il d'un éventuel rattachement de personnel de la sécurité routière au ministère de l'intérieur au 1^{er} janvier 2016 ?

Le secrétaire général a indiqué les éléments suivants :

L'impact du rattachement des effectifs de la sécurité routière au ministère de l'intérieur ne se traduira pas au 1^{er} janvier 2016. En effet, le ministère de l'intérieur et notre ministère n'ont pas eu le minimum de dialogue préalable requis ; de plus les OS doivent être associées, comme c'est le cas pour l'autre opération de décroisement des effectifs (avec les effectifs de l'agriculture). La date du 1^{er} janvier 2017 serait plus réaliste.

Concernant la DiRIF, le projet législatif en cours (la loi NOTRe) ne remet pas en cause ses missions ; il est néanmoins indispensable de réfléchir à son évolution : l'équation des moyens et des missions ne fonctionne plus. Le secrétaire général a rappelé que les réductions d'effectifs du ministère de 1,86% par an, épargnaient jusqu'à présent les effectifs d'exploitation (subissant moins de 1% de réduction). Ce traitement spécifique est de plus en plus difficile à réaliser.

Concernant l'avenir du Centre national d'information routière et les Centres régionaux d'information et de coordination routière, le secrétaire général a rappelé leur vocation interministérielle. Dès lors que le ministère de l'intérieur retire ses effectifs de ces structures, elles perdent leur sens. La question se pose s'il n'y a plus de partage.